

Bonification semaine 4 mai
Thème 6 : Médias sous la loupe
Concept : Liberté d'expression

Salut ma gang,

Cette semaine, je vous propose d'explorer le concept de liberté d'expression. J'aimerais vous amener à réfléchir sur vos droits et votre responsabilité lorsque vous utilisez les réseaux sociaux.

NOTIONS :

- Vous pouvez vous référer au manuel à la page 125.
- La liberté d'expression : « c'est pouvoir exprimer ses idées, ses croyances, ses sentiments et ses points de vue. » (Libre accès, p. 125).
- « Au Québec, cette liberté est protégée par la Charte des droits et libertés de la personne. » (Libre accès, p. 125).
- Il faut avoir en tête que notre liberté s'arrête où celle de l'autre commence. Dans ce sens, chaque individu a la responsabilité de gérer son espace d'expression sans empiéter sur la liberté d'un autre individu.
- Les limites de la liberté d'expression permettent d'éviter des abus qui pourraient nuire au vivre-ensemble.

ACTIVITÉ :

Dans un premier temps, je te propose d'écouter le documentaire (50 minutes) *Troller les trolls* sur télé-Québec. <https://www.telequebec.tv/documentaire/troller-les-trolls/>

1. Dans tes mots, explique quelle est la problématique que tu as observée en écoutant le documentaire?

2. Est-ce que tu as déjà subi ou été témoin d'actions qui ont brimé la liberté d'expression. Si oui, comment as-tu réagi? Si non, comment penses-tu réagir?

3. Créer ta propre Charte des droits et libertés de la personne en fonction du concept de liberté d'expression. Nomme un minimum de cinq règles que tu juges fondamentales et qui t'aideront à utiliser les réseaux sociaux tout en respectant la liberté d'expression.

1. _____

2. _____

3. _____

4. _____

5. _____

Autres. _____